

République Française
Département : **MAYENNE**
Commune : **ASSE LE BERENGER**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	7	7

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 7	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 26/01/2024 et publication le 29/01/2024

L'an 2024, le **23 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **16 janvier 2024**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **16 janvier 2024**.

Présents : CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusé : AUBIN Jean-Pierre, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

D2024-001 : Admission en non-valeur – Effacement de dette

a) Contexte

Monsieur le Trésorier a adressé des demandes d'effacement de dette pour des créances qu'il n'a pu recouvrer pour un montant total de 19 € :

- Année 2016 : 7,50 €
- Année 2017 : 11,50 €

DEBITEUR	EXERCICE	OBJET	REF COMPTABLE	MONTANT
XXXX	2016	Rôle Garderie	Titre 129	7,50 €
XXXX	2017	Rôle Garderie	Titre 94	11,50 €
TOTAL GENERAL				19,00 €

b) Mise en œuvre

Une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les créances ne peuvent être recouvrées,

CONSIDERANT les provisions constituées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

DECIDE d'accepter les effacements de dette ci-après :

DEBITEUR	EXERCICE	OBJET	REF COMPTABLE	MONTANT
XXXX	2016	Rôle Garderie	Titre 129	7,50 €
XXXX	2017	Rôle Garderie	Titre 94	11,50 €
TOTAL GENERAL				19,00 €

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

